

PHYSIQUE CHIMIE

PROGRAMMES DE PREMIERE S APPLICABLES A LA RENTREE 2011

Au CSE du 1^{er} juillet, le SNES a voté CONTRE les programmes de première S.

Deux raisons essentielles :

- Réduction de l'horaire de cours hebdomadaire de 1h30
- Disparition du caractère obligatoire des activités expérimentales et des dédoublements systématiques

Vous trouverez ci-dessous la position du SNES à la CSL du 23 juin 2010.

La CSL (Commission Supérieure des Lycées) est une commission spécialisée qui débat des textes en amont de leur passage au CSE (Conseil Supérieur de l'Education).

En ce qui concerne les contenus : pas de grosse critique sur ce programme

Physique et chimie ne sont plus distingués : l'alternance d'alinéas empruntant des contenus aux deux disciplines est inhabituelle mais ne nous choque pas.

Plus gênante est la suppression dans la nouvelle version de toute référence au programme de la classe de terminale. Tout serait donc encore ouvert pour cette dernière année de lycée et il est dommage que le cycle terminal n'ait pas été envisagé dans sa globalité. Il est donc difficile de juger de la pertinence de certains choix : les dosages sortent du programme de première ; les réactions nucléaires y entrent.

A ces réserves près, ce programme répond, par ses contenus, à l'objectif qu'il se donne et qui apparaît pertinent : développer chez les élèves leur vocation pour la science, les préparer à des études scientifiques post-baccalauréat, relever certains des défis posés à l'Homme au XXI^e siècle.

Cependant, en ce qui concerne la mise en œuvre, notre inquiétude est très grande.

Inquiétude concernant le temps imparti à la discipline :

1h30 de moins par rapport au programme actuel, diminution qui s'ajoute à la suppression d'une demi-heure en seconde pour l'enseignement commun et d'une heure pour l'enseignement optionnel : l'option MPI (Mesures Physiques et Informatique 3 heures / semaine) est remplacée par les enseignements d'exploration à 2 heures hebdomadaires MPS (Méthodes et pratiques scientifiques) ou SL (Sciences et laboratoire)

Nous l'avons souligné lors de notre audience au ministère : il y a inadéquation entre le temps d'enseignement et le volume des contenus.

Certaines nuances ont été introduites depuis la consultation (« identifier localement le champ de pesanteur au champ de gravitation, en première approximation », suggestion d'utiliser les ressources locales pour rendre compte de la relation science - société). De nouveaux contenus ont été ajoutés : *synthèse de matériaux organisés (solides cristallins, céramiques).*

Le souci de faire acquérir une culture scientifique exploitable par l'élève est encore plus présent ; les verbes « savoir », « connaître » sont rares, et remplacés par « expliquer » ; les exemples d'application sont souvent donnés (après l'étude de l'isomérisation : « *l'isomérisation photochimique d'une double liaison est à l'origine du processus de la vision* »).

Nous nous félicitons de ces intentions, mais tout cela demande davantage de temps que n'en font gagner les quelques suppressions notées. Des allègements s'imposent pour que l'enseignement prévu puisse effectivement être assuré dans l'horaire imparti !

Le SNES n'est par ailleurs pas d'accord avec la réduction de 1h30 par semaine de l'horaire de cours de physique-chimie en première S

Inquiétude concernant le temps réservé à l'expérimentation en effectifs réduits :

Les rédacteurs rappellent à plusieurs reprises l'importance de l'activité expérimentale dans le préambule et ils explicitent les compétences à acquérir dans ce cadre. Certains alinéas en italiques (police permettant, sur le document mis à la consultation, le repérage des activités expérimentales) ont d'ailleurs été ajoutés depuis la consultation.

Or... la possibilité de travail en groupe à effectif restreint devient du ressort de l'établissement.

Comment l'enseignement pourra-t-il être assuré en conformité avec le programme dans les établissements qui n'auront pas fait le choix du dédoublement systématique ?

Inquiétude concernant l'usage de la notion de « compétence »

Dans le préambule remanié sont détaillés six domaines de compétences expérimentales.

Dans un premier temps, nous nous félicitons de cette importance accordée à l'expérience.

Dans un second temps, nous constatons qu'il s'agit de ce qu'un document publié par la DGESCO¹ en mai 2010 utilise pour dresser des grilles de compétences à usage soit de programmation, soit de suivi de l'élève. Ce document n'a fait l'objet d'aucune consultation, et aucun bilan n'a été tiré de l'introduction du travail par compétences au collège.

Or le SNES conteste, non pas les compétences en tant que telles mais l'évaluation de ces compétences telle qu'elle se met en place au collège, dans la plus grande difficulté et sans intérêt pédagogique. Le SNES rappelle qu'il est opposé à la mise en place systématique de grilles de ce type pour l'évaluation par compétences.

Réponse de l'Inspection Générale au cours du CSE :

En ce qui concerne les compétences, il y a eu un travail de fond depuis plusieurs années, au collège puis au niveau du lycée. Il y a un Groupe de Travail permanent à l'origine du choix des compétences à travailler et évaluer, particulièrement expérimentales. Les compétences sont incluses dans les programmes car on est certain de la nature des compétences qui apparaissent (le programme est écrit pour une dizaine d'années).

En ce qui concerne le formalisme scientifique, il y a des regrets du groupe d'expert pour certaines parties de programme mais l'horaire est réduit et il n'a pas pu faire mieux : la mécanique et les titrages apparaîtront probablement en terminale.

¹ http://media.eduscol.education.fr/file/PC/66/5/Ressources_PC_former_evaluer_compétences_exp_grilles_144665.pdf